



REPUBLIQUE
FRANCAISE

N° 04 04.04 24

Département de l'Aube

Arrondissement de
Bar-sur-Aube

Communauté de
Communes de la
Région de Bar sur
Aube

Nombre de
membres dont le
conseil doit être
composé : 50
Nombre de
conseillers en
exercice : 50

Date de
convocation :
22 mars 2024

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil de Communauté, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 22/03/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe BORDE, président.

Étaient présents : ANTOINE Fabrice, AUBRY Michel, BARBIEUX Philippe, BAUDIN Claudine, BERTHIER Patrick, BOCQUET Evelyne, BORDE Philippe, CRESPIEN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès, DANGIN Anita, DEREPAZ Martine, DEROZIERES Jean-Luc, GAGNANT Thomas, GEOFFROY Mikaël, GERARD Valérie, HUBAIL Claudine, INGELAERE Raynald, JOBERT Didier, LEGER Walter, LORIN Thierry, MARY Patrick, MENNETRIER Alain, NICOLO Denis, PETIOT Claude, PETIT Florence, PROVIN Emmanuel, RENARD Régis, RIGOLLOT Marie-Noëlle, VAN-RYSEGHEM Isabelle, VOILLEQUIN Serge, WOJTYNA Lucienne

Mandat de procuration : BORDE Odile à GAGNANT Thomas, CAILLET Laurence à RENARD Régis, GATINOIS Michel à GEOFFROY Mikaël, HACKEL Claude à LEGER Walter, LEMOINE Pascal à PETIT Florence, MAITRE Pierre-Frédéric à ANTOINE Fabrice, MARY Pierre à BARBIEUX Philippe, PICOD Gérard à BERTHIER Patrick, VERVISCH Karine à BOCQUET Evelyne

Absents : CLAYES TAHKBARI Katty, DESCHARMES Michel, DOS SANTOS Marinette, GAUCHER Guillaume, HENQUINBRANT Olivier, LELUBRE David, NOBLOT Christophe, PETIT Pascale, YOT Olivier, PIOT Bernard, VAIRELLES Mickaël

Secrétaire de séance : Monsieur LEGER Walter

Membres présents.....30
Absents ayant donné mandat de procuration.....9
Absents.....11
Votants.....39

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ANNEE 2024 A L'EPIC OFFICE DE TOURISME DE LA COTE DES BARS EN CHAMPAGNE

Pour : 38	Contre : 0	Abstention : 1	Non participant : 0
	aucun	MARY Patrick	aucun

Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE, Président

Monsieur le Président précise qu'afin de financer les dépenses exceptionnelles de masse salariale en ce début d'année 2024 qui ne seront pas reconduites : départ du Directeur et de la secrétaire comptable et des contrats déjà signés et non prévus au budget, Madame la Vice-Présidente propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 19 000 € qui ne sera versée qu'à la double condition :

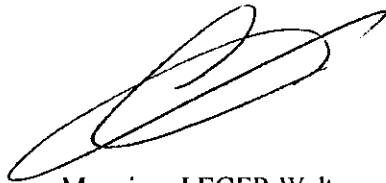
- que la Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne verse une subvention exceptionnelle équivalente au prorata de son nombre d'habitants
- l'EPIC Office du Tourisme de la Côte des Bar en Champagne justifie avoir besoin du versement de cette subvention exceptionnelle

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président le Conseil de Communauté à la majorité 38 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Monsieur Patrick MARY) :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle pour 2024 sous réserve que les deux conditions susvisées soient réunies.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Secrétaire de séance,



Monsieur LEGER Walter

Pour extrait conforme,

Philippe BORDE,

Président

